

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

ENGLISH VERSION BELOW

Si vous êtes en pratique privée et êtes couvert par le régime collectif complémentaire, ces informations vous seront utiles :

Comment obtenir une réduction de votre prime d'assurance responsabilité professionnelle ?

- Réduction de prime de 115 \$* par participant pour chaque cours réussi parmi les deux formations en ligne offertes gratuitement par Victor, jusqu'à concurrence de 5 % de la prime.
 - Formation 1 Gérer les risques en utilisant des contrats écrits
 - Formation 2 : Les risques liés à l'utilisation de la modélisation des informations sur le bâtiment (BIM) dans le cadre de la conception de projets visés par la norme LEED

*Le rabais applicable sur la prime ne peut être accordé qu'une fois par ingénieur.

Important : exceptionnellement cette année, avec la situation de la COVID-19, Victor accorde le crédit sur la police actuelle même si les cours sont suivis 30 jours après votre renouvellement.

Pour accéder à ces formations, vous aurez besoin d'un numéro d'identification personnel (NIP). Pour obtenir ce NIP, envoyez un courriel, avec votre nom, celui de votre firme ainsi que votre numéro de police, à l'adresse suivante cyberformation.ca@victorinsurance.com. Vous recevrez, par la suite, les instructions afin de procéder.

- Réduction de prime de 60 \$* par participant pour la réussite de la formation virtuelle de l'Ordre : « Le contrat : un indispensable ». Cette réduction s'applique même pour l'ingénieur ayant bénéficié de la mesure spéciale de l'Ordre pour la formation continue (réduction de 50 % du catalogue Maestro ayant pris fin le 4 mai 2020).
 - Réduction maximum que peut obtenir une entreprise : montant le moins élevé entre 10 % de la prime et 2 500 \$ par entreprise.

*Le rabais applicable sur la prime ne peut être accordé qu'une fois par ingénieur.

Comment éviter les ruptures de contrat lorsque le virus COVID-19 frappe ?

[Consultez le mot de l'assureur pour en savoir plus.](#)

Comment évaluer des réclamations d'un entrepreneur pour les retards en lien avec la Covid-19?

[Consultez le mot de l'assureur pour en savoir plus.](#)

PROFESSIONAL LIABILITY INSURANCE

If you work in private practice and are covered by the supplementary group plan, this information will be useful to you:

How do I receive a premium credit for my professional liability insurance?

- \$115* premium credit per participant for each successfully completed course of the two free online training activities offered by Victor, up to 5% of the premium.
 - Training activity 1: Managing Risk Through Written Contracts
 - Training activity 2: Risk Management Implications of BIM and LEED

*The applicable premium credit can only be granted once per engineer.

Important: As an exception this year, due to the COVID-19 pandemic, Victor is granting credit for the current policy even if you take the courses 30 days after your renewal.

To access these training activities, you will need a personal identification number (PIN). To obtain your PIN, send an e-mail with your name, your firm's name and your policy number to cyberformation.ca@victorinsurance.com. You will then receive instructions on how to proceed.

- \$60* premium credit per participant for successfully completing the OIQ's virtual training activity: "Le contrat: un indispensable." This credit also applies to engineers who took advantage of the OIQ's special continuing education measure (50% discount on the Maestro catalogue, which ended on May 4, 2020).
 - Maximum discount that a company may receive: the lesser of 10% of the premium and \$2,500 per company.

*The applicable premium discount can only be granted once per engineer.

How do you avoid contract default when the COVID-19 virus strikes?

[Read the insurer's advisory to find out more.](#)

Evaluating contractor delay claims related to COVID-19

[Read the insurer's advisory to find out more.](#)